

CONDITIONS GÉNÉRALES – AFFICHAGE DE NOUVELLES

1. Objectif

- a. Les présentes conditions générales précisent les modalités selon lesquelles les organismes à but non lucratif qui participent au développement du sport au Canada peuvent publier des articles dans le service de nouvelles quotidiennes du SIRC. Les organismes à but lucratif utilisant ce service peuvent être assujettis à des frais supplémentaires.
- b. L'objectif de ce bulletin est de soutenir le secteur canadien du sport et de l'activité physique à but non lucratif dans la promotion du sport et de l'activité physique dans l'ensemble du pays.

2. Publication de nouvelles

- a. Les nouvelles soumises au service d'information quotidien du SIRC doivent être en lien avec le sport et l'activité physique.
- La personne ou l'organisation qui publie l'article s'engage à respecter les normes, règles et réglementations applicables dans sa province, son territoire et/ou par le gouvernement du Canada.

3. Retrait et modification

- a. Le SIRC se réserve le droit d'accepter, de refuser ou de supprimer toute nouvelle soumise.
- b. Le SIRC se réserve le droit de modifier et/ou d'annuler le service d'information quotidien du SIRC à sa discrétion.
- c. Le SIRC se réserve le droit de mettre à jour, de modifier et/ou de modifier les ressources disponibles, à sa discrétion.

4. Responsabilité et exactitude

 a. Le SIRC publie les nouvelles, mais n'assume aucune responsabilité quant au contenu, à l'exactitude ou à la qualité des articles soumis. Le contenu reste sous la responsabilité exclusive de l'organisation qui le publie.

5. Contact

a. Pour toute question relative à la publication de vos nouvelles, veuillez nous contacter par courriel à l'adresse info@sirc.ca ou par téléphone au +1-613-231-7472.